



OrTra Neuchâtel santé-social

Rapport d'activités

2022

Neuchâtel, juillet 2023

Table des matières

Le mot du président.....	2
Edito de la direction	3
Cours interentreprises des assistant-e en pharmacie.....	6
Bilan des actifs de l'exercice 2022.....	8
Bilan des passifs de l'exercice 2022.....	9
Compte de profits et pertes	10
Compte de profits et pertes	11
Rapport de l'organe de révision 2022.....	12

Le mot du président

En décembre 2014, l'État de Neuchâtel lance l'idée d'une étude concernant les futurs besoins en personnel du domaine de la santé et du social. Un rapport est rédigé et transmis au Grand Conseil neuchâtelois en 2017. L'OrTra est associée au comité de pilotage par son président : moi.

Des pistes d'actions sont proposées, mais rien n'est fait concrètement par les entités concernées. Résultat : aucune nette amélioration du nombre de personnes formées dans le canton.

Et maintenant ? la pénurie est là et tout le monde "pleure". Mais il était tellement facile d'aller chercher des professionnel-le-s de l'autre côté de la frontière que finalement personne ne se sentait concerné hormis notre association.

Je suis inquiet. Pour le moment nous parlons plutôt de mesures d'économies dans nos milieux que de moyens supplémentaires pour former la relève. Cela pourrait impacter l'OrTra à moyen - long terme et surtout la prise en charge des bénéficiaires de nos deux domaines.

Les conditions de travail se dégradent et l'envie de se former pour des métiers ayant des horaires irréguliers et pendant les soirées et les week-ends diminue.

Néanmoins, je me permets de relever quelques points positifs nous concernant :

- Augmentation du nombre de métiers que nous suivons.
- Augmentation du nombre de mandats qui nous sont confiés.
- Reconnaissance du professionnalisme de notre association.

Je profite de ce message pour remercier la direction et le personnel de notre association, ainsi que les membres du bureau et du comité de l'OrTra pour leur investissement, pour les échanges et pour la cordialité lors de nos séances.

Être sérieux n'empêche pas la bonne humeur et une belle pointe d'humour.

L'avenir s'annonce difficile mais je suis convaincu que si nous unissons nos forces la voix (et les voies) de la formation pourra être entendue et respectée par nos autorités et nos partenaires.

Meilleures salutations et vive l'OrTra Neuchâtel santé-social !

Vincent Martinez
Président du comité
OrTra Neuchâtel santé-social

Edito de la direction

Le contexte :

Dès le mois de février 2022, les mesures sanitaires ont pu être levées. Le retour à des conditions de travail normales a été salué avec enthousiasme tant par les apprenti-e-s que par les collaborateurs de l'OrTra !

Forts de nos expériences durant la période Covid, nous avons décidé de maintenir certains moments en télétravail, certaines séances en visioconférence et pour le reste avons repris nos activités en présentiel.

Les CIE :

Pour les formations duales, 365 journées de cours ont été dispensées pour les formations CFC ASSC, CFC ASE et AFP ASA :

- 114 journées ASSC pour 128 apprenti-e-s ;
- 40 journées ASA pour 27 apprenti-e-s ;
- 211 journées ASE pour 385 apprenti-e-s.

Pour les trois formations le coût moyen suisse édité par le SEFRI est respecté.

Pour les formations école plein-temps, 141 journées de CIE ont été dispensées pour les formations CFC ASSC MPI et CFC ASE MPI :

- 59 journées ASSC pour 59 apprenti-e-s ;
- 82 journées ASE pour 37 apprenti-e-s.

Pour les deux formations le coût moyen suisse édité par le SEFRI est respecté. Un forfait est appliqué pour les formations MPI, les CIE ne bénéficient pas de la subvention fédérale.

Les CIE à venir :

Dans le cadre du changement de l'ordonnance fédérale, la formation d'assistant-e en pharmacie est désormais sous l'égide de la santé et non plus du commerce. A cet effet, les CIE en lien avec la formation sont organisés par l'OrTra Neuchâtel santé-social dès la rentrée scolaire d'août 2022 :

- Préparation du projet pour accueillir environ 100 apprenti-e-s sur trois années de formation (4 jours de CIE par année de formation) ;
- Planification ;
- Recrutement des intervenants ;
- Définition des plans de cours ;
- Adaptation selon ancienne et nouvelle ordonnance ;
- Projet mené en collaboration et sur mandat de l'Ordre des pharmaciens neuchâtelois - ONP.

Procédure de qualification :

La commission des chef-fe-s expert-e-s de l'OrTra s'est réunie 2 fois en 2022.

Pour rappel, l'OrTra mandate les chef-fe-s expert-e-s des formations ASSC et ASE pour le CFC et ASA pour les AFP :

- CFC ASSC : M. Jeremy De Luigi chef expert ;
- CFC ASE : M. Sébastien Delage chef expert ;
- CFC ASSC VAE : Mme Lorianne Likongo cheffe experte ;
- CFC ASE VAE : Mme Danielle Roulet cheffe experte ;
- CFC AFP ASA : M. Jeremy De Luigi chef expert, nommé en septembre 2022.

Start'Intégration :

L'année 2022 nous a permis de mettre en place la deuxième volée du programme de préapprentissage d'intégration à l'attention des jeunes réfugiés sur proposition de renouvellement de mandat avec l'Office de l'insertion en formation professionnelle - OFIJ. Quatorze jeunes migrants ont intégré le programme dans le domaine santé-social pour une année de stage et cours. Le travail d'accompagnement mené par les "coachs" engagés par l'OrTra et la forte énergie des candidats, nous encourageant à continuer ce programme d'insertion professionnelle !

Cap-SEFRI :

Sur mandat du SEFRI (validation en 2020), l'OrTra Neuchâtel santé-social développe des mesures de compensation pour les personnes au bénéfice d'un CAP Enfance français souhaitant obtenir une équivalence CFC ASE Enfance pour leur pratique sur le territoire helvétique. La deuxième session d'examen a eu lieu en 2022 au terme de laquelle 32 attestations ont été délivrées.

Dispositif santé-social - démarchage :

Le mandat de démarchage des places d'apprentissage confié à l'OrTra par le Contrat Formation a été renouvelé en 2022. Les visites aux institutions ne formant pas ou plus nous ont permis d'évaluer les freins à la création de places d'apprentissage au sein de certaines institutions cantonales.

Les visites dans les institutions cantonales permettent des retours concrets essentiels dans l'orientation de nos activités et du soutien nécessaire que nous pouvons apporter aux entreprises de nos domaines d'activités. Nous notons également que les retours du terrain, non quantifiés, montrent que le soutien et l'intervention de l'OrTra est un facilitateur à l'engagement d'apprentis.

Capa'Cité :

L'édition 2023 se tiendra du 4 au 9 septembre 2023 en ville de Neuchâtel.

- L'application Capa'Cité, développée pour l'édition "Covid" de 2021 sera utilisée pour les visites obligatoires des élèves de 10ème et 11ème Harnos ;

- Au cours de cette édition les professionnels seront prêts à les accueillir pour montrer, faire faire et dialoguer autour des métiers ;
- Donc une édition liant numérique et présentiel de manière à optimiser la découverte de plus de 200 métiers.

Commission de Domaine santé-social :

Suite à la proposition de la cheffe du Service des formations professionnelles et de l'orientation - SFPO à l'OrTra Neuchâtel santé-social de reprendre la présidence de la commission de domaine, le comité de l'OrTra a accepté cette proposition en novembre 2022. Sandrine Ambigapathy prend la présidence au nom de l'OrTra.

La commission de domaine se réunit deux fois par an et aborde toutes les thématiques en lien avec la formation professionnelle dans les institutions de la santé et social dans le canton. Elle permet un lien entre les autorités et entreprises / associations de métiers du domaine. C'est une plate-forme d'échange et de mise en perspective pour les institutions.

Au sein de l'équipe :



Début d'activité de Mme Chantal Storrer-Boss, en tant que coordinatrice administrative, le 03.01.2022.

Mme Mariana Monteiro, notre apprentie employée de commerce, a réussi son CFC et a trouvé un emploi dans les deux mois suivants !

En résumé ...

Mes remerciements vont bien évidemment aux membres du comité de l'OrTra pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder tout au long de cette année. Le soutien permanent du président et de la vice-présidente permet à notre équipe de garder le cap sur la mission qui nous est confiée.

Sandrine Ambigapathy
Directrice
OrTra Neuchâtel santé-social

Cours interentreprises des assistant-e-s en pharmacie

Lors de son assemblée générale de 2022, et sur proposition de son comité, l'Ordre Neuchâtelois des Pharmaciens - ONP a décidé d'externaliser la gestion des Cours Inter-Entreprises - CIE. Cette démarche est le résultat de plusieurs réflexions, mais dont les deux principales étaient :

- Une meilleure gestion de l'administration et du suivi des CIE ;
- Une perspective d'économicité.

L'ONP ayant déjà eu des contacts avec l'OrTra santé-social du canton de Neuchâtel, il nous a paru intéressant d'élaborer un modèle de collaboration qui permettrait d'une part, de bénéficier de l'expérience opérationnelle de l'OrTra santé-social, et d'autre part, de garder la compétence métier au sein de l'ONP. En effet, au niveau Suisse c'est pharmaSuisse qui est l'OrTra nationale pour les assistant-e-s en pharmacie. PharmaSuisse déléguant cette compétence au niveau cantonal à l'ONP. Au début, cette idée s'est un peu heurtée à un formalisme cantonal. Notamment pour les subventions des cours, sous la supervision administrative de l'OrTra santé-social mais dont l'OrTra de référence pour pharmaSuisse restait l'ONP. En conséquence, qui devait faire la demande des subventions et à qui seraient-elles versées ?

A cela s'ajoutait la mise en place d'un nouveau programme d'apprentissage, qui a l'ambition de mettre très rapidement l'apprenti-e à la vente et qui a supprimé les compétences de laboratoire. Exit donc les labos de l'École de Droguerie dans lesquels les apprenti-e-s pouvaient s'exercer à la galénique en officine avec pour conséquence une économie de location.

Par contre, l'infrastructure mise à disposition à Puits-Godet dans les locaux de l'OrTra Neuchâtel santé-social permet d'effectuer à satisfaction les mandats du nouveau programme. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les collègues et assistantes en pharmacie qui assument les CIE notamment 2022-2023 avec les cours basés sur la nouvelle réforme pharmaSuisse.

L'organisation de l'OrTra, supervisée par Monsieur Jeremy De Luigi, permet une bonne centralisation des cours, des salles de cours optimales avec tous les dispositifs technologiques nécessaires.

Les apprenti-e-s peuvent alors mettre leurs connaissances théoriques en pratique à travers divers ateliers, jeux de rôles et autres activités. Ceci dans une ambiance dynamique et enrichissante, tant bien pour les apprenti-e-s que pour les intervenant-e-s.

Pour des questions de temps, certains processus d'évaluation pourraient être raccourcis ou simplifiés, afin de laisser plus de temps aux discussions entre enseignants et élèves. L'ONP a contacté en ce sens pharmaSuisse mais n'a pas encore reçu de réponses à ce jour.

La réforme étant entrée en vigueur, et comme toute réforme, doit être évaluée dans le sens d'une amélioration de la qualité au service de l'enseignement.

Pour le rapport d'activité de l'OrTra 2022

Marcia Alves
Assistante en pharmacie diplômée
Enseignante CIE

Elodie Berger
Pharmacienne FPH, membre du bureau ONP
Coordinatrice ONP-OrTra santé-social

Bilan des actifs de l'exercice 2022

ACTIFS	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Actifs circulants		
Caisse	556.00	857.55
Banque	-23'699.50	79'677.84
Débiteurs	13'256.75	0.00
Actifs transitoires	434'948.60	338'510.44
	<hr/>	<hr/>
Total actifs circulants	425'061.85	419'045.83
	<hr/>	<hr/>
Actifs immobilisés		
Mobilier exploitation	19'160.00	22'000.00
Machines de bureau	6'300.00	7'500.00
Informatique	3'900.00	2'760.00
Aménagements locaux	66'640.00	95'200.00
	<hr/>	<hr/>
Total actifs immobilisés	96'000.00	127'460.00
	<hr/>	<hr/>
TOTAL ACTIFS	521'061.85	546'505.83
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Bilan des passifs de l'exercice 2022

PASSIFS	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Exigibles à court terme		
Passifs transitoires	39'056.10	69'444.25
Fonds pour investissements futurs	69'287.00	69'287.00
	<hr/>	<hr/>
Total exigibles à court terme	108'343.10	138'731.25
	<hr/>	<hr/>
Fonds propres		
Capital	407'774.58	416'484.09
Résultat de l'exercice	4'944.17	-8'709.51
	<hr/>	<hr/>
Total fonds propres	412'718.75	407'774.58
	<hr/>	<hr/>
TOTAL PASSIFS	521'061.85	546'505.83
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Compte de profits et pertes

	2022 CHF	2021 CHF
Produits		
Subventions fédérales	0.00	10'000.00
Subventions cantonales	0.00	298'270.00
Cotisations	1'500.00	0.00
Ventes de prestations de services	1'383'898.47	1'046'992.39
Total des produits	1'385'398.47	1'355'262.39
Achats		
Matériel pour les formations	7'919.47	12'617.85
Charges pour prestations de service	55'210.14	14'149.34
Total des achats	63'129.61	26'767.19
Bénéfice brut	1'322'268.86	1'328'495.20
Frais du personnel		
Salaires	729'112.30	740'101.43
Charges sociales	184'933.60	160'447.90
Autres charges du personnel	4'460.70	10'955.79
Total frais du personnel	918'506.60	911'505.12
Bénéfice brut I	403'762.26	416'990.08

Compte de profits et pertes

Autres charges d'exploitation	2022 CHF	2021 CHF
Loyer et charges	236'733.10	240'951.95
Energies	5'601.10	4'106.80
Entretien et réparations	40'036.40	30'945.60
Assurances de chose	1'132.60	1'966.30
Sécurité	0.00	5'880.40
Matériel de bureau	9'362.20	18'759.25
Communication	2'720.70	1'788.45
Frais de ports	2'082.80	1'715.10
Cotisations, dons, journaux	5'837.30	3'937.00
Honoraires pour fiduciaire	34'305.00	35'788.75
Honoraires organe de révision	2'294.00	2'067.85
Imprimés, publicité	256.00	173.00
Frais de représentation	6'362.40	9'809.07
Frais informatique	6'059.60	10'336.35
Intérêts + frais bancaires	3'974.19	2'879.72
Amortissements	42'060.70	54'594.00
Total autres charges d'exploitation	398'818.09	425'699.59
Résultat avant impôts	4'944.17	-8'709.51
Résultat de l'exercice	4'944.17	-8'709.51

Rapport de l'organe de révision 2022

DB
FIDUCIAIRE
DEUBER & BEURET SA

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint des comptes
à l'assemblée générale ordinaire de
OrTra Neuchâtel Santé-social**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

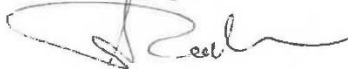
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Cortailod, le 02 mai 2023

Antoine Deuber
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Thierry Beuret
Expert-réviseur agréé



Annexes : Comptes annuels
Annexe aux comptes
Répartition du bénéfice